

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Dominique**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 1^{er} octobre 2013, à 20 h, à la salle du Conseil, soit au 467, rue Deslandes, à Saint-Dominique.

Sont présents les conseillers :

Michel Coolidge, Jean-Paul Fontaine, Stéphane Pincince, Jean-François Morin, Lise Bachand.

Formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Robert Houle.

Absence motivée : Vincent Perron

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-157 :

Il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. CONSULTATION PUBLIQUE :
 - Dérogation mineure 13-04
4. Parole au public et période de questions
5. CONSEIL :
 - 5.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 3 septembre 2013, à 20 h
 - 5.2 Adoption des comptes à payer
 - 5.3 Rapport du maire
 - 5.4 Dérogation mineure 13-04
 - 5.5 Demande d'appui CPTAQ pour le 734-738 Principale
 - 5.6 Refinancement règlement d'emprunt
 - 5.7 Service Loisirs : nomination au comité consultatif de loisirs
 - 5.8 Service des incendies – Achat divers
 - 5.9 Service des incendies- Réception du camion autopompe 2013 et autorisation de paiement
 - 5.10 Service eaux usées- Achat d'un échantillonneur portatif
 - 5.11 Service voirie : travaux d'entrée de la rue de la Rocade
 - 5.12 Service voirie : travaux d'installation d'égout pluvial partie de la rue Saint-Pierre
 - 5.13 Demande de modification réglementaire
 - 5.14 Adoption - Budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
 - 5.15 Proclamation de la semaine québécoise des déchets 2013
6. LÉGISLATION :
7. SERVICE DE L'URBANISME :
 - 7.1 Rapport du service
8. SERVICE TECHNIQUE :

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

- 8.1 Rapport du service des eaux usées
- 9. CORRESPONDANCE :
- 9.1 Sommaire de la correspondance
- 10. Divers
- 11. Levée de la session

3. CONSULTATION PUBLIQUE

- **DÉROGATION MINEURE 13-04**

4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS :

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

5. CONSEIL :

5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

- **Séance ordinaire du 3 septembre 2013, à 20 h**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-158 :

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2013, à 20 h, tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

5.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-159 :

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Stéphane Pincince et résolu que la liste des comptes à payer au 1^{er} octobre 2013 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaire des élus et des employés municipaux (35 à 39) : 34 991.00 \$
- Chèques C0006517 à C0006609 : 839 375.85 \$
- Chèques manuels M0007065 à M0007068 : 40 805.09 \$
- Paiements Accès D L1300115 à L1300137 : 43 315.28 \$

Total des dépenses : 958 487.22 \$

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

5.3 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ :

Tel que mentionné à l'article 955 du Code municipal, monsieur le maire, Robert Houle, présente son rapport sur la situation financière de la municipalité. Le rapport sera publié dans la prochaine édition du journal le Dominicain et sur le site web de la municipalité.

**5.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 13-04 : 734 -738 PRINCIPALE :
RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-160 :**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but d'autoriser une modification de la limite entre deux lots 2 210 375 et 2 210 373;

CONSIDÉRANT QUE la modification de la limite aura pour effet de rendre le lot 2 210 373 dérogatoire, la façade du terrain passe de 25,44 m à 20,76 m;

CONSIDÉRANT QUE la modification de la limite aura aussi pour effet d'augmenter la largeur de la façade du lot 2 210 375 existante de 15,24m pour le rendre à 19,92m;

CONSIDÉRANT QUE ces terrains sont particulièrement accidentés;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne portera pas atteinte aux propriétés voisines ainsi qu'à leurs droits;

CONSIDÉRANT QUE la modification permettra de doter chacune des propriétés d'une allée d'accès privée;

CONSIDÉRANT QUE la modification aura pour effet de créer une disposition plus cohérente des limites de lots;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Stéphane Pincince et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure 13-04 visant les lots 2 210 373, 2 210 375, en y ajoutant l'obligation au propriétaire actuel de produire à la municipalité dans les 60 jours de la résolution copie d'un acte de servitude notarié pour les branchements d'égout et d'aqueduc. À l'expiration du délai cette dérogation deviendra caduque.

5.5 DEMANDE D'APPUI À LA C.P.T.A.Q.- LOTS 2 210 375 2 210 373 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-161 :

CONSIDÉRANT QUE le demandeur, est propriétaire des lots 2 210 373 2 210 375 du cadastre du Québec, de la municipalité de Saint-Dominique;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande d'aliéner, de lotir et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture visant à autoriser à des fins résidentielles une superficie du lot 2 210 375 sur 13.1m et du lot 2 210 373 sur 1 397,3;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à agrandir en profondeur la propriété des demandeurs sans ajouter de nouvelle contrainte au milieu environnant;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'aura aucune incidence négative pour le territoire et l'activité agricole;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu :

D'APPUYER la demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser, d'aliéner, lotir pour utilisation autre qu'agricole, le tout tel que démontré au plan de l'arpenteur géomètre Richard Dion # de minute 12 361, et joint à la présente demande.

5.6 REFINANCEMENT DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 96-72 ET 08-201 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-162 :

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Stéphane Pincince et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Dominique accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale Inc** pour son emprunt du 9 octobre 2013 au montant de 177 700 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 96-72 et 08-201, au prix de **(98,063)¹**, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

33 300 \$	2,000%	9 octobre 2014
34 300 \$	2,200%	9 octobre 2015
35 600 \$	2,500%	9 octobre 2016
36 700 \$	2,750%	9 octobre 2017
37 800 \$	3,250%	9 octobre 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Adoptée à la séance du 1^{er} octobre 2013

Vraie copie certifiée, ce 1^{er} octobre 2013

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-163 :

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Dominique souhaite emprunter par billet un montant total de 177 700 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
96-72	15,600 Padem 67,200 Municipalité
08-201	94,900 \$
total	177,700 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Stéphane Pincince et résolu unanimement :

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 177 700 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 96-72 et 08-201 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière ;

QUE les billets soient datés du 9 octobre 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	33 300 \$
2015.	34 300 \$
2016.	35 600 \$
2017.	36 700 \$
2018.	37 800\$

5.7 SERVICE DE LOISIRS : NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF DE LOISIRS :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-164 :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de loisirs,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu de nommer Isabelle Chicoine membre du comité consultatif des loisirs de la municipalité de Saint-Dominique.

5.8 SERVICE DES INCENDIES : ACHAT DIVERS :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-165 :

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu d'autoriser les achats suivants pour l'autopompe 2013 :

L'Arsenal Thibault & associés.

4 marches pliantes additionnelles avec enduit et lumière led = 869.12 \$+ taxes

Modification des deux supports à échelle = 500 \$ + taxes

Pro Lettrage Drummond 3 autocollants = 250 \$ + taxes

Incluant le crédit pour 2 sorties 12 v non requises.

Frais d'immatriculation facture 102110 = 457.36 \$

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires 59-131-60, et 02-220-00-455.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**5.9 SERVICE DES INCENDIES : RÉCEPTION DU CAMION AUTOPOMPE
2013 AUTORISATION DE PAIEMENT :**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-166 :

CONSIDÉRANT la livraison du camion autopompe 2013 en date du 19 septembre 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur incendie à l'effet de la conformité à l'appel d'offres, au devis et de la résolution 2012-005;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Stéphane Pincince et résolu unanimement de confirmer la prise de possession en date du 19 septembre 2013 et d'autoriser le paiement au montant de 398 918 \$ plus taxes applicables et ce à la firme L'Arsenal Thibault & associés en référence de la facture # 102105.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires 03-310-00-000, 59-110-10, 59-161-10.

**5.10 SERVICE DES EAUX USÉES : ACHAT D'UN ÉCHANTILLONNEUR
PORTATIF :**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-167 :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu d'autoriser l'achat d'un échantillonneur portatif 900SD Sigma de John Meunier pour le service des eaux usées et d'en accepter la dépense au montant de 3382.50 \$ + taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-414-00-526.

5.11 SERVICE VOIRIE : TRAVAUX D'ENTRÉE RUE DE LA ROCADE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-168 :

CONSIDÉRANT le problème d'accumulation d'eau causé par le dénivèlement naturel des terrains du secteur sud adjacents à la rue de la Rocade;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur ;

CONSIDÉRANT la soumission de Pavage Maska Ltée pour les travaux de bordure de béton sur +/- 320 m. l., d'enrobé bitumineux sur +/- 660 m² ajustement de puisards si besoin et travaux préparatoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu d'accorder le contrat à Pavage Maska Ltée et d'en accepter la dépense prévue 33,670 \$ + taxes, prix au bordereau.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-320-00-625. Cette dépense sera ajoutée au règlement de taxation prévue lors des travaux de pavage du secteur sud-ouest.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**5.12 SERVICE VOIRIE : TRAVAUX D'INSTALLATION D'ÉGOUT PLUVIAL/
PARTIE DE RUE SAINT-PIERRE :**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-169 :

CONSIDÉRANT QU'IL a été constaté un manque d'égouttement d'une partie de la rue Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT l'estimé des coûts de l'ingénieur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, et résolu d'autoriser les travaux d'installation d'égout pluvial sur +/- 250 mètres à la rue Saint-Pierre et intersection de la rue Raymond.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-320-00-528.

5.13 DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE :

RÉSOLUTION NUMÉRO : 2013-170 :

CONSIDÉRANT la demande déposée pour clarifier les usages «service de réparation» de la zone M-1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu de transmettre cette demande au comité consultatif d'urbanisme afin de catégoriser les usages.

**5.14 ADOPTION- BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET
DES MASKOUTAINS :**

RÉSOLUTION NUMÉRO :2013-171 :

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2014 dont copie nous a été transmise pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, et résolu;

QUE le conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2014, tel que soumis, copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme «Annexe A».

5.15 PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES DÉCHETS 2013 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-172:

CONSIDÉRANT que l'édition 2013 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets", organisée par *Action RE-buts*, se déroulera cette année du 19 au 27 octobre;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Dominique juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Dominique proclame la semaine du 19 au 27 octobre 2013, "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

6. SERVICE DE L'AQUEDUC :

6.1 RAPPORT DU SERVICE DE L'AQUEDUC :

Le rapport mensuel d'exploitation du mois de juillet 2013, tel que préparé par Aquatech, est déposé au Conseil.

7. SERVICE DE L'URBANISME :

7.1 RAPPORT DU SERVICE :

La compilation du mois de septembre 2013 est déposée au Conseil.

8. SERVICE TECHNIQUE :

8.1 RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES :

Le rapport du mois de septembre 2013 est déposé au Conseil.

9. CORRESPONDANCE :

9.1 SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE :

Le sommaire de la correspondance du mois de septembre 2013 est déposé au Conseil.

10. DIVERS :

10.1

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

11. LEVÉE DE LA SESSION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-173 :

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Stéphane Pincince et résolu de lever cette séance à 20 h 20.

Robert Houle
Maire

Diane G. Bélanger
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim